

ASSURANCE CHÔMAGE · SECTEUR PRIVÉ

Actualité de l'assurance chômage dans le secteur privé

Une journée de mise à jour sur la réglementation d'assurance chômage des salariés : application de la convention en vigueur, textes de l'année, bonus-malus et jurisprudence récente, traduits en consignes pour les équipes RH et paie.

Objectifs

1. Appliquer les règles de la convention d'assurance chômage en vigueur et ses textes d'application
2. Intégrer les évolutions de l'année : paramètres, avenants, modulation des contributions
3. Exploiter la jurisprudence récente sur l'ouverture des droits et les différés
4. Réviser les pratiques de l'entreprise : documents de fin de contrat, information des salariés

Programme

- 01 Le cadre en vigueur**
 - Convention du 15 novembre 2024 : mesures applicables et calendrier
 - Textes et avenants de l'année
 - Mesures propres aux seniors et aux fins de contrat
- 02 Les évolutions qui touchent l'employeur**
 - Bonus-malus : périodes de référence et taux notifiés
 - Attestation employeur et obligations déclaratives : erreurs fréquentes
 - Indemnités de rupture et différés : incidences sur les négociations de départ
- 03 Jurisprudence récente**
 - Décisions marquantes sur l'ouverture des droits et la démission
 - Contentieux du trop-perçu et des décisions de France Travail
 - Points à surveiller dans l'année
- 04 Atelier : mettre à jour ses pratiques**
 - Check-list des documents et procédures à réviser
 - Questions apportées par les participants
 - Plan d'action individuel

En pratique

RÉFÉRENCE

ACAC

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Actualité

SECTEUR

Secteur privé

PUBLIC

DRH, gestionnaires RH et paie, juristes d'entreprise du secteur privé souhaitant actualiser leurs pratiques.

PRÉREQUIS

Connaissance des règles de base de l'assurance chômage, ou suivi préalable de la formation de fondamentaux.

Méthodes pédagogiques

- Exposés appuyés sur les textes et décisions de l'année
- Atelier de mise à jour des pratiques
- Échanges sur les dossiers des participants
- Support remis au format PDF

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 10 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.